

Séance du 20 février 2024

Délibération n° 2024/26

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la commune de Saint Laurent-sur-Sèvre et la Communauté de communes du Pays de Mortagne- Ancien collège/lycée

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

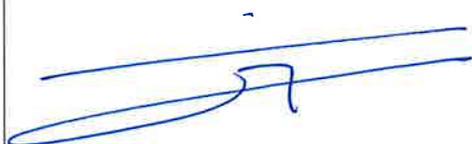
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'étude en vue de réaliser un projet de reconversion de l'ancienne institution St Michel approuvée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'étude entre la commune de Saint Laurent-sur-Sèvre, la Communauté de communes du Pays de Mortagne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de reconversion de l'ancienne institution St Michel,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 23 FEV. 2024



Le Préfet de la Vendée

Gérard GAVORY